

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024

Absents avec procurations : HAZENDONK Karen, SINAASAPPEL Reinier - Secrétaire de séance : Marie-Françoise FILLEUL. La séance est ouverte à 20h30.

1 – Vote des budgets primitifs 2024 (général et assainissement)

a) BP général

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 1 062 321,00 €.

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 610 045 €.

b) BP assainissement

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 52 338 €

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 867 031,50 €.

Après débat, le CM valide les budgets 2024 et fixe le taux de fongibilité des crédits à 7,5 % (possibilité donnée au Maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les deux sections sans l'accord préalable du conseil municipal).

2 – Vote des taux d'imposition 2024

Considérant l'augmentation des bases d'imposition (calculées par les services fiscaux), le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2024 qui restent fixés à :

- 34,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 51,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 5,49 % pour la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires).

3 – Vote des subventions attribuées aux différentes associations

Sur proposition de M. Le Maire le conseil municipal décide d'attribuer aux associations suivantes qui nous ont sollicité, les sommes ci-dessous :

Société de chasse : 1150 €, Association pêche : 400 €, Amicale donneurs de sang : 200 €, comité des fêtes : 1150 €, mémoires d'Ecuras + bibliothèque : 2300 €, club de l'amitié : 1150 €, TED 16 : 400 €, Cité des Légendes : 1150 €, Union nationale des anciens combattants : 300 €, Gym volontaire : 1150 €, l'ADMR : 350 €, l'Echo de la Tardoire : 300 €, Asonancia : 1150 €, Passion rando : 300 €, APE Collège de Montbron : 300 €, Les amis de la maison de retraite de Montbron 300 €, Chambre des métiers 100 €.

Adhésions proposées (cotisations) : CAUE (cotisation 2024 :103 €) et Association des Maires Ruraux de France et des Maires Ruraux de la Charente (100 €)

Le Conseil valide.

4 – Achat de terrains

Le géomètre est passé chez Monsieur SAUMON Jean-Pierre pour délimiter la zone à diviser en vue de l'achat du hangar de la scie à grumes atelier. En même temps, il a borné une partie du terrain de Raymonde GOURSAUD entre les Boins et Chez Mathias afin d'y installer une réserve incendie pour desservir les 2 villages.

Le conseil a débattu aussi sur l'acquisition de terrains au niveau du bourg.

5 – Création de nouvelles adresses

Monsieur le Maire propose de créer les nouvelles adresses suivantes :

Parcelle A 1027 aux Limousines : « N° 9 bis Les Limousines »

Parcelle E 103 à Empeyrat : « N°14 bis Empeyrat ». Le conseil valide.

6 – Cérémonie du 8 Mai

Cérémonie au monument aux Morts à 11h suivie du vin d'honneur à la mairie et repas à la salle des fêtes de Châtain Besson à 12h30.

7 - Nouveau site internet de la commune

Le nouveau site internet de la commune est accessible à l'adresse suivante : www.ecuras.fr

Merci de votre indulgence, des mises à jour restant encore à effectuer...

8 - Questions diverses

Rappel : les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024 – Bureau de vote dans la salle des fêtes.

La séance est levée à 23 h.

Le Maire, Denis DONNARY

